

L'hon. J. H. KING: Oui. Nous avons demandé aux municipalités de prendre soin de ces abords. Mais nous n'avons pas réussi. Nous avons fait des réparations temporaires, l'an dernier. Le pont et les abords doivent être tenus en bon état. Je conviens avec mon très honorable ami qu'il est douteux que le gouvernement fédéral soit obligé de réparer ce pont. Je serais porté à croire que ce sont les municipalités ou les provinces qui devraient assumer cette responsabilité. Cependant voilà où nous en sommes.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne savais pas que le gouvernement fédéral avait accepté cette responsabilité. C'est la première nouvelle que j'en ai. Je n'ignore pas qu'il est très impopulaire de s'opposer à ce que le Gouvernement dépense de l'argent dans le voisinage d'Ottawa. D'un autre côté, il faut, dans tout le Canada prendre la défense du bien contre le mal. Je sais que, en vertu de l'arrangement, chacune des trois parties devrait payer un tiers de la construction. Il est possible de justifier cet arrangement par la construction. Mais, en ce qui concerne l'entretien du pont, je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral en porterait toutes les charges alors que les abords relèvent essentiellement des provinces. Si je me rappelle bien, l'abord du pont du côté d'Ottawa est en bon état, mais celui de Hull est horrible. Le Gouvernement se propose-t-il d'entretenir les rues de Hull?

L'hon. J. H. KING: Non.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce sont les seules réparations que je sache nécessaires. Je ne sache pas que l'ancien gouvernement ait fait aucune dépense pour l'entretien des ponts. Qu'allons-nous faire? Allons-nous nous occuper aussi de l'entretien d'autres ponts en Canada?

L'hon. J. H. KING: Malheureusement, le gouvernement fédéral possède la route et les abords du pont. Il appartient à la Couronne, et personne, apparemment, veut nous décharger de cette obligation.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je le comprends, alors, c'est à la Couronne qu'appartiennent les abords du pont, et c'est elle qui en a donné le libre usage aux municipalités?

L'hon. J. H. KING: Au public.

Le très hon. M. MEIGHEN: Et parce que la Couronne a eu la générosité de donner aux municipalités le libre usage du pont et de ses abords, la Couronne a, en plus, à voir à leur entretien?

L'hon. J. H. KING: Apparemment.

[Le très hon. M. Meighen.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Je croirais plutôt que l'argument penche de l'autre côté. La même opinion m'a été exprimée déjà, mais je n'y ai pas cédé, car je n'y trouve aucune raison. Je ne vois pas pourquoi le fait que nous accordons le libre usage de notre propriété nous oblige à l'entretien de cette route au bénéfice de la municipalité.

L'hon. J. H. KING: Nous y sommes obligés, à moins que la municipalité veuille s'en charger.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne doute pas que le Gouvernement ne soit disposé à la vendre si la municipalité veut l'acheter. Toutefois, bien que nous accordions à celle-ci le libre usage du pont, il nous faut payer pour l'entretien des abords.

M. McMASTER: Mon très honorable ami devrait se rappeler qu'il est écrit: si quelqu'un prend votre tunique, donnez-lui votre manteau?

M. LEWIS: Passe-t-il beaucoup de trafic sur ce pont, et ce trafic a-t-il augmenté dernièrement?

M. KYTE: Je crois qu'il augmente même pendant cette séance du Parlement.

L'hon. M. GUTHRIE: Le ministre dit que cette route appartient à la Couronne. Toutes les routes appartenaient d'abord à la Couronne, mais elles ne tombaient pas sous la juridiction fédérale; elles appartiennent à la Couronne représentée par la province. Cette route-ci ferait-elle exception à la règle générale? Est-ce le gouvernement fédéral qui en a charge spéciale? Apparemment, elle diffère des autres routes de la province qui appartiennent à la Couronne représentée par la province. Dans l'Ontario, depuis quelque temps, les municipalités possèdent leurs propres routes. J'ignorais que celle-ci fût la propriété du Dominion.

L'hon. J. H. KING: Le gouvernement fédéral a construit ce pont il y a longtemps, à ses propres frais et il l'a remplacé vers 1880. Lors de la dernière reconstruction, il obtint que les provinces en payeraient les deux tiers collectivement. Mais les provinces ne prirent pas charge de la route ni des abords du pont. Or, il est bon de dire: laissez les municipalités se charger des réparations, seulement, si elles n'en font rien, le pont devient inutile, et vous aurez gaspillé votre argent. Le pont relève de l'autorité du gouvernement fédéral, de même que l'île située au milieu de la rivière est la propriété du gouvernement fédéral. Cette question nous a causé beaucoup d'ennuis. Comme l'an dernier, je n'avais fait